

AFFAIRE N° 9

SUBVENTION de 18.500 Frs au Bureau de Bienfaisance pour augmentation allocation taux pension pupilles Colonie de Vacances.

Monsieur le MAIRE donne lecture de la lettre de Madame POITTEVIN, Directrice de la Colonie de Vacances.

Plaine des Cafres, le 21 Mai 1950

Madame POITTEVIN, Directrice de la Colonie de Vacances

à Monsieur le MAIRE de la Commune de ST-DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'accorder, s'il vous est possible une augmentation de pension pour vos pupilles qui sont à la Colonie de Vacances.

Avec MILLE DEUX CENTS FRANCS (1.200 Fr) par mois je ne puis continuer à leur fournir de dont ils ont besoin vu le coût de la vie qui augmente sans cesse.

J'espère, Monsieur le Maire, que vous accueillerez favorablement ma demande et je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments respectueux./.

Signé: Vve POITTEVIN.

M. le MAIRE. - La demande de Madame POITTEVIN est fondée. La Commission du Budget a proposé de porter de 40 à 60 Fr le taux de l'allocation par enfant à compter du 1er Juillet 1950. Cette somme est inscrite au Budget Additionnel et sera versée au Bureau de Bienfaisance au titre de subvention. Elle est de l'ordre de DIX HUIT MILLE CINQ CENTS FRANCS (18.500 Fr).

Adopté à l'unanimité.

soumis à l'approbation  
 du Préfet  
 le 30/6/50  
 Secrétaire Général  
 Chef de Division de l'équité  
 Signé: Gavarini

Approuvé  
 Saint Denis le 30/6/50  
 Le Préfet absent  
 Le Secrétaire Général assurant l'administration  
 du département  
 Signé: Bozzi